

Sites & Cités Remarquables de France - Pourquoi adhérer ?

PRESENTATION

Sites & Cités remarquables réunit 300 villes et territoires français – soit 2000 communes et 13,5 millions d'habitants - porteurs du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » ou d'un Site patrimonial remarquable (anciennement secteur sauvegardé ou ZPPAUP/AVAP). Ces collectivités se sont réunies pour partager leurs expériences, leurs pratiques et leurs interrogations sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.

Forte des compétences de son réseau, s'appuyant sur des techniciens et des élus ainsi que sur des partenaires et des experts, Sites & Cités remarquables apporte son savoir-faire et travaille pour promouvoir une vision large et décloisonnée des questions liées au patrimoine.

Partenaire des ministères, des Assemblées parlementaires, de la Caisse des dépôts-Banque des Territoires et d'autres structures (EDF, Groupe La Poste ...), l'Association constitue un relai des collectivités au niveau national.

Le réseau anime des groupes de travail, organise des journées d'études, des expertises et des visites sur le terrain, publie des études, des ouvrages et enrichit jour après jour son site internet, véritable boîte à outils pour les collectivités.

POURQUOI ADHERER ?

- ✓ L'accès à un **réseau de 270 villes et territoires membres**, et autant de Maires, d'élus et de professionnels spécialisés dans la gestion, la protection et la revalorisation du patrimoine.
- ✓ L'accès privilégié aux **contenus présents sur notre site internet**, véritable boîte à outils, ainsi qu'aux **documents thématiques** sur demande auprès de notre équipe technique.
- ✓ La **mobilisation de notre pôle d'experts** sur des sujets touchant à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, au tourisme culturel, à la revitalisation du patrimoine, à l'habitat, au label Villes et Pays d'art et d'histoire, à la gouvernance, aux leviers financiers en centre ancien, au tourisme, à la constitution d'espaces d'interprétation du patrimoine...
- ✓ Bénéficier de la **gratuité pour la participation à nos journées de rencontres régionales, nationales et nos groupes de travail** pour l'ensemble des équipes politiques et techniques du territoire.
- ✓ Bénéficier d'un **tarif préférentiel pour les formations**. Sites & Cités remarquables étant un organisme de formation reconnu, ces frais peuvent être pris en charge par un O.P.C.O.
- ✓ Un accompagnement personnalisé qui peut porter sur les **outils de médiation du patrimoine** et la structuration de la politique culturelle et patrimoniale du territoire, sur les **espaces protégés** (notamment pour l'espace protégé de Luçon) ou tout autre sujet sur lequel les élus et les techniciens



souhaiteraient être accompagnés (plan action cœur de villes, redynamisation des centres-bourgs, entrées de villes...)

- ✓ Bénéficier d'un relai auprès des **assemblées parlementaires, des ministères** dans le cadre de lois qui impactent les collectivités territoriales et la gestion de leur patrimoine (Ex : loi Elan, loi Liberté de création, architecture et patrimoine, loi sur l'isolation par l'extérieur des bâtiments anciens...).
- ✓ Le **renforcement de votre territoire** par la connaissance des expériences réalisées et des démarches innovantes mises en place sur d'autres territoires
- ✓ L'intégration de votre collectivité dans les **stratégies de promotion touristique** de nos membres.
- ✓ La participation au développement d'une **plateforme pour les acteurs du patrimoine**
- ✓ La contribution à la réflexion commune des collectivités territoriales sur **l'évolution des outils d'urbanisme patrimonial et de médiation du patrimoine**
- ✓ Dans le domaine international, un **accompagnement des coopérations décentralisées** de votre territoire et une possible sollicitation d'élus ou de techniciens dans le cadre de nos **déplacements internationaux** (Europe centrale et orientale, Méditerranée, Amérique latine et missions ponctuelles dans d'autres pays).

